Le médecin de prévention est à votre disposition pour **toute question de santé en lien avec votre travail**.

Il participe aux **actions sur le milieu professionnel** (de prévention, d'information, de formation) en collaboration avec les ingénieurs prévention du service Santé Sécurité au Travail.

Service Santé Sécurité au Travail
Médecine préventive
Tel : 05 59 90 18 29

LA MEDECINE PREVENTIVE :

MODE D'EMPLOI

Quel est le rôle du médecin de prévention ?

Le rôle du médecin de prévention est de surveiller la santé des agents et **vérifier la compatibilité de leur poste de travail avec leur état de santé, dans le strict respect du secret médical**.

Pour cela, le médecin vous reçoit périodiquement au cours de visites médicales.

Il passe également une partie de son temps sur les lieux de travail de manière à apprécier vos conditions de travail et proposer, le cas échéant, des améliorations visant à prévenir l'altération de votre état de santé.

Les visites médicales

C'est le médecin qui détermine, en fonction de votre état de santé et de votre poste de travail, la **périodicité des visites médicales**.

Si vous n'avez pas de risque particulier sur votre poste de travail ou de problème de santé, les visites médicales auront lieu **tous les 2 ans.**

Si vous faites partie des agents soumis à surveillance médicale particulière, vous serez convoqué à la visite médicale **tous les ans**.

Vous serez convoqués directement par votre employeur.

La participation à ces visites médicales est obligatoire.

Si, entre deux convocations, vous souhaitez **rencontrer le médecin de prévention**, vous pouvez prendre un rendez-vous supplémentaire en appelant directement le secrétariat du service de médecine préventive au Centre de Gestion (tel : 05 59 90 18 29)

Comment se passe un examen médical ?

Une visite médicale dure 20 minutes environ.

Elle est constituée de :

un examen clinique : le médecin vous examine et vous interroge pour connaître votre état de santé.

un entretien sur vos conditions de travail : il vous est demandé d'amener votre fiche de poste détaillée si vous en possédez une. Il vous est demandé également de réfléchir, avant de rencontrer le médecin, aux risques particuliers auxquels vous êtes exposés au cours de votre travail pour les évoquer avec lui lors de l'entretien.

Le médecin pourra, en fonction des risques auxquels vous êtes exposés :

- ⇨ vous proposer des examens complémentaires tels que bilans sanguins ou radiographies
- ⇨ vous proposer des vaccinations en lien avec votre exposition professionnelle
- ⇨ vous orienter vers votre médecin traitant ou un médecin spécialiste

Il estimera également l'utilité de se rendre sur votre lieu de travail pour étudier votre poste et proposer, si cela est nécessaire, des améliorations à votre employeur